

CONCLUSION DE L'AVENANT 20 SIGNE LE 28 MARS 2007 PAR LA CSMF ET LE SML :

Au regard des résultats de ces évaluations annuelles, un bilan général sera réalisé dans le courant du premier trimestre 2009 qui permettra aux partenaires conventionnels de décider des éventuelles mesures d'ajustement du dispositif, si les effets du présent avenant s'avéraient insuffisants, en appliquant des mesures de régulation complémentaires, le cas échéant financières, notamment dans les zones médicalement très surdotées, aux médecins conventionnés qui s'installeraient dans ces zones.
Fait à Paris, le 7 février 2007.

TEXTE ACCEPTE PAR LES PARTICIPANTS AUX ETATS GENERAUX LE 7 MARS 2008 :

3) Demander un effort de solidarité dans les zones sur dotées.

Des parlementaires, des élus locaux, des partenaires sociaux, des représentants des patients ont envisagé **des mesures de régulation applicables aux zones sur-dotées.**

De l'avis majoritaire du groupe, il n'est pas établi que ces mesures produisent l'effet escompté, certaines pourraient même s'avérer contre-productives. Qu'elles en soient, elles devraient respecter la solidarité intergénérationnelle. Dans l'optique d'améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, le groupe préconise d'engager l'ensemble des médecins des zones sur-dotées à répondre aux besoins de santé non couverts.

3.1. Il privilégie les dispositifs suivants :

- **Identifier à l'échelon régional les zones sur-dotées** en ayant recours au maillage le plus fin disponible à ce jour (le canton dans les zones agglomérées ou le bassin de vie dans les zones rurales), après concertation avec les professionnels de santé.
- **Négocier un contrat individuel avec chaque médecin généraliste de premier recours concerné portant engagement de répondre à des besoins de santé non couverts notamment :**
 - La participation à la permanence des soins en qualité d'effecteur ou de régulateur
 - L'activité à temps partiel dans une structure hospitalière ou médico-sociale et/ou dans un secteur géographique sous doté proche (cabinet secondaire, consultations déportées),
 - La participation à un ou plusieurs réseaux de santé.

3.2. Tout en privilégiant l'ensemble des mesures incitatives d'organisation et d'accompagnement, **accepter la perspective de mesures de régulation respectant la solidarité intergénérationnelle** et applicable à tous les médecins en zone sur-dotée selon des modalités qui restent à définir en concertation avec les professionnels de santé.

REACTION DE LA CSMF LE 8 FEVRIER :

Alors que la grande réunion de restitution de la première phase des Etats Généraux de l'Organisation de la Santé se déroule aujourd'hui, il règne un climat de tension particulièrement lourd et électrique.

La première séance de conclusions du mercredi 30 janvier s'était achevée sur un texte de compromis acceptable et allant même plutôt dans le bon sens sous réserve que d'une part le gouvernement aligne les moyens budgétaires correspondants et que certaines dispositions soient strictement réservées aux zones déficitaires et sous médicalisées, sinon ce serait un renversement profond du système de santé actuel et une atteinte à la médecine libérale.

Contre toute attente, les animateurs des EGOS ont convoqué mercredi soir une dernière réunion au cours de laquelle ont été annoncées,

- et ce alors qu'il n'en avait jamais été question à aucun moment !
- un train de mesures pénalisantes à l'encontre des médecins déjà installés dans les zones surdotées. Seules la CSMF, le SML et Alliance se sont opposés à ce procédé scandaleux et à cette mesure inepte qui n'apporte aucune réponse au problème de pénurie médicale dans les zones sous dotées. On peut s'interroger sur les raisons de la complicité des autres syndicats médicaux qui approuveraient ces mesures.

La CSMF a alerté solennellement le gouvernement que de telles mesures qui n'ont rien à voir avec l'objet des Etats Généraux et dont il n'a jamais été débattu, sont inacceptables. Aucun des 115 000 médecins installés ne l'accepteront !!!!!!!!!

On voit mal d'ailleurs comment tout ceci pourrait s'appliquer. Il faut attendre maintenant le discours de clôture de la ministre et sa conférence de presse et la CSMF avisera alors.

Affaire à suivre....